

Ludger Thérien, St-François de Salles, Laval.....	65 27
John Gordon, Genda, Argenteuil.....	65 22
Julien Bourbonnais, St-Ignace, Soulanges.....	65 21

Après cette distribution, l'Honorable M. Joly de Lotbinière, président du conseil d'agriculture, prend la parole ; voici quelques extraits de son discours : S'il eut été possible de réunir ce soir, dans cette enceinte, tous les cultivateurs de la province de Québec, je crois qu'ils seraient partis d'ici avec un opinion de la dignité, de la mission qui leur est confiée, bien différente de celle qu'ils avaient auparavant ; ils comprendraient mieux la grandeur de leur ouvrage, et ne mépriseraient jamais leur état comme un nombre trop grand d'entre eux sont portés à le faire. Non, certes, ce ne sont pas les hommes de profession qui méprisent le cultivateur ; malheureusement, c'est trop souvent le cultivateur lui-même qui se méprise. Bien entendu je ne parle pas ici des cultivateurs distingués, lauréats de cette fête, les modèles et l'honneur de la classe agricole. Ceux dont je parle sont les jeunes cultivateurs, la génération qui s'élève dans nos campagnes, qui ne comprennent pas que la profession d'agriculteur est la plus grande, la plus noble des professions. C'est aussi la plus indépendante. Le cultivateur n'a pas de maître, si ce n'est Dieu. Le président du conseil d'agriculture termine en félicitant et remerciant MM. Blackwood, et Eug. Casgrain, juges du mérite agricole.

Son Honneur le lieutenant gouverneur Angers adresse ses remerciements à ceux qui par leur présence ont donné de l'éclat à cette solennité ; il remercie spécialement messieurs les lauréats de l'exemple qu'ils donnent au pays ; " lorsque vous retourneriez dans vos foyers, dit-il à ces derniers, fiers de la décoration que vous portez, fiers de ce parchemin que vous suspendrez dans vos demeures, vos voisins mus d'une légitime émulation voudront être ici, l'an prochain, vos successeurs. On vous a dit que votre profession était noble ; suivant moi, elle est la plus noble de toutes. Malheur aux peuples, malheur aux jeunes gens que la fierté chasse loin des champs, croyant que la vie est plus belle et plus brillante à la ville ! Leur erreur est grande, et ce que j'ai admiré surtout ce soir, parmi les lauréats, c'est que presque tous les hommes étaient vêtus de l'étoffe faite avec la laine de leurs brebis ; et ceux qui ont été les plus applaudis sont ceux qui se sont présentés ici, habillés d'étoffe du pays. Suivez cette louable habitude de vous suffire à vous mêmes.

Son Eminence le Cardinal Taschereau a clos la séance par un allocution remplie de renseignements intéressants. Louis Hébert qui est le 9ème grand-père de son Eminence, " est venu au Canada pour donner le commencement à une colonie ou peuplade chrétienne " ; d'après Champlain, " Ça été le premier chef de famille résidant du pays qui vivait de ce qu'il cultivait. " — Sans doute nous devons déplorer le départ des canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Cependant il ne faut pas nous décourager ; pour l'ensemble des deux diocèses de Québec et de Chicoutimi, il a fallu créer 53 paroisses nouvelles dans l'espace de 20 ans, et actuellement dans l'archidiocèse de Québec il y a quatorze missions qui attendent un prêtre résident. Les frères Trappistes vont bientôt ériger sur les bords du lac St-Jean une université agricole, comme Mgr de Laval en établit jadis une à St-Joachim, et à l'exemple de ce bienfaiteur de la patrie, ils fourniront d'excellents cultivateurs qui contribueront à enrichir notre province et enseigneront à leurs enfants comment il faut cultiver.

Le département de l'agriculture prépare en ce moment une brochure donnant tous les détails sur le premier concours du mérite agricole ; cette brochure, qui paraîtra bientôt, contiendra aussi les plans des terres entrées au concours, ainsi que tous les autres renseignements qui peuvent intéresser les cultivateurs.

H. NAGANT.

ENGRAISSEMENT DES VOLAILLES.

L'article suivant est écrit en réponse aux questions que nous adresse M. le professeur Roberts, directeur de la station expérimentale de l'Etat de New-York et professeur d'agriculture à l'Université Cornell, Ithaca, N. Y. Voir la lettre plus loin :

Le *Journal d'agriculture illustré* a reproduit en mai 1887, page 106, du *Live Stock Journal Almanac* 1885, (Angleterre) un article sur l'engraissement des volailles, par Henric. D'après les indications données, le système proposé fut expérimenté avec soin à l'Hôpital du Sacré-Cœur, à Saint-Sauveur, Québec ; toutefois on y apporta les modifications suivantes :

LE POULAILLER.— Afin d'obtenir la *chaleur en hiver* et l'économie dans la construction, le poulailler fut installé sous le toit haut en pointe d'une porcherie solidement bâtie, chaude et parfaitement ventilée, haute d'un étage. Ce poulailler, situé à 9 pieds du sol et haut lui-même de 9 pieds au faite du toit, communique avec l'extérieur par un chemin couvert, en lattes, de 24 pouces carrés, et ayant une inclinaison de 1 pied par deux pieds. Notre appartement des poules — que l'on peut installer aussi bien au-dessus d'une écurie ou d'une étable à vaches — est parfaitement chauffé et ventilé.

VENTILATION.— Des ouvertures lattées, dans le plancher de l'alée, permettent à la chaleur de monter d'en bas et laissent passer l'air frais qui vient d'en haut. Ce dernier entre par un côté du ventilateur à double porte, tandis que l'air chaud vicié sort par le côté opposé. La ventilation complète est en outre assurée par la chaudière de la ferme, qui est employée presque tout le temps à la préparation de la viande et autres restes pour les porcs et les volailles. Cette chaudière étant installée en bas, le tirage qu'elle produit amène dans le feu tous les gaz lourds que le courant d'air froid, près du plancher, pousse vers le foyer. On observera (voir fig. 1) qu'une ouverture lattée d'environ un pied de largeur est aussi ménagée sur les côtés des planchers supérieurs, dans la but d'augmenter la ventilation, ce qui nous donne ainsi trois ouvertures, une large dans les allées supérieures et une étroite sur chaque côté.

LE VENTILATEUR, quoique des plus simples, fonctionne admirablement. Il est formé de deux planches d'un $\frac{1}{2}$ pouce d'épaisseur suspendues au faite du toit, et est surmonté par une boîte carrée de 24 pouces, lattée sur les côtés, s'élevant de 24 pouces ou davantage au dessus du toit, et recouverte elle-même par un toit. (Voir figures 1, 6, 7.) Cette disposition laisse passer l'air et empêche la pluie d'entrer. L'ouverture pratiquée dans le toit est de 18 pouces carrés. Les portes sont disposées de manière à fermer complètement les ouvertures de chaque côté, au moyen de deux perches de bois léger qui se prolongent jusqu'à la portée de la main et s'appuient de chaque côté sur une planche ; cette planche porte une série de crans, d'un quart de pouce chacun, et permet de tenir le ventilateur ouvert, à volonté, depuis $\frac{1}{2}$ de pouce jusqu'à ouverture complète. (Voir gravure No. 7.)

SUBDIVISIONS.— L'appartement est subdivisé par des lattes en un passage au centre, large de 4 pieds, et de chaque côté, en compartiments pour les volailles, d'environ 10 pieds x 12, chaque compartiment pouvant contenir 20 volailles. Des doubles fenêtres fermant complètement, ne servent qu'à donner la lumière, et restent fermées, excepté lorsque le temps est très beau.

LES MUES D'ENGRAISSEMENT.— Dans un coin obscur d'environ 8 pieds sur 12, séparé du reste par un lattis, se trouve le compartiment d'engraissement. Il est formé d'un passage et de trois rangées de mues, chaque mue ayant 24 pouces par 13. (Voir figure No. 1.)